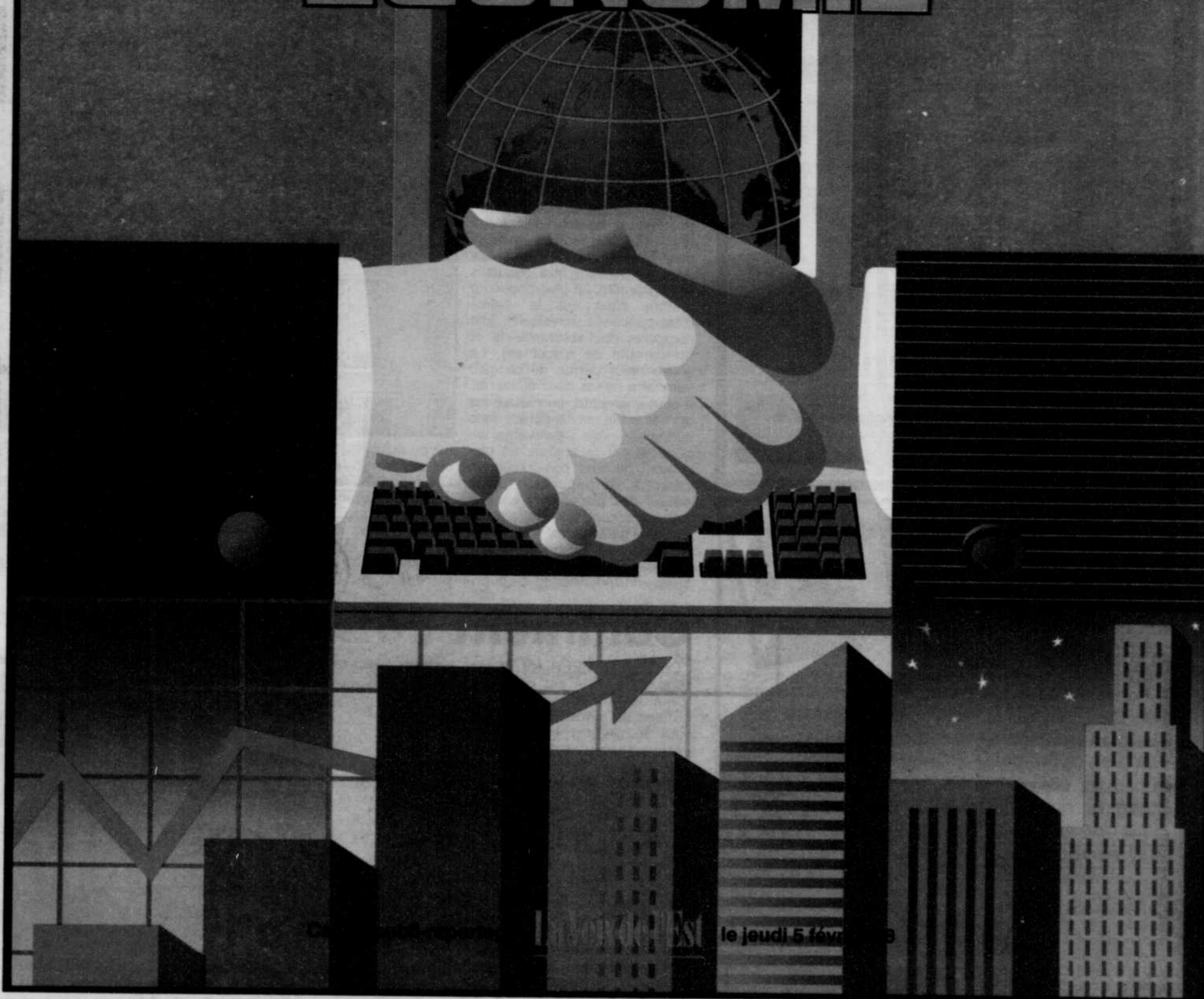


# ASSURANCES • PLACEMENTS ÉCONOMIE



**BEAUREGARD CADOTTE et ass. inc.**

Fonds communs  
de placements

*Un placement  
judicieux!*

26, rue St-Antoine Sud, Granby 777-7000



Raynald  
Beauregard



Gérard  
Cadotte

L151050

## Ce symbole représente la plus grande entreprise de préparation de déclarations de revenus au Canada.

Si vous ne le voyez pas, vous ne profiterez pas des 30 ans d'expérience de H&R Block.

**H&R BLOCK**  
POUR VOTRE IMPÔT

- Nulle autre entreprise ne compte autant de conseillers fiscaux d'expérience.
- La préparation est rapide et exacte.
- Vous profitez de tarifs raisonnables.
- Nous répondons de notre travail.
- Nous avons un bureau près de chez vous.
- Le service TED est toujours disponible.



**H&R BLOCK**  
C'est la solution...  
GARANTIE

Bureau ouvert à l'année

265 Principale, Granby  
(face à l'église Notre-Dame)  
378-6206

**NOUS PRÉPARONS TOUTES SORTES DE DÉCLARATIONS : PARTICULIERS • ENTREPRISES • REVENUS DE LOCATION • TPS • FIDUCIES**

015304539

## LE R.E.E.E. ... UNE PRIORITÉ

Et si mon enfant n'allait pas au collège ou à l'université!

### SAVIEZ-VOUS QUE...

la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (Plan C.S.T.) vous offre maintenant :

- Le plan traditionnel
- Le plan millenium (plan familial)
- Le plan optionnel

Donc nous offrons à votre enfant la liberté de choisir un cours de métier aussi bien qu'un cours universitaire.

### SAVIEZ-VOUS QUE...

vous pourriez transférer l'intérêt du R.E.E.E. dans votre R.E.E.R. si votre enfant n'étudiait pas? (40 000 \$ viagers).

Avec le marché du travail et la technologie qui sont en constante évolution, de nombreux emplois industriels et administratifs ont disparu à tout jamais. Il deviendra pratiquement impossible d'avoir un emploi sans formation spécialisée.

Peu d'enfants pourront se payer une telle formation à moins que leurs parents n'aient commencé à épargner dès leur jeune âge.

**OFFREZ À VOS ENFANTS UN CADEAU POUR LA VIE : UNE BONNE FORMATION**

Pour avoir toute l'information et un service personnalisé, téléphonez au 378-1954. Gisèle Désilets ou Ginette Dubois se fera un plaisir de vous aider.

Le Plan C.S.T. est offert depuis 1960. Il est le plus ancien et le plus important régime enregistré d'épargne études au Canada (numéro d'enregistrement comme organisme de charité : 0376236-25).



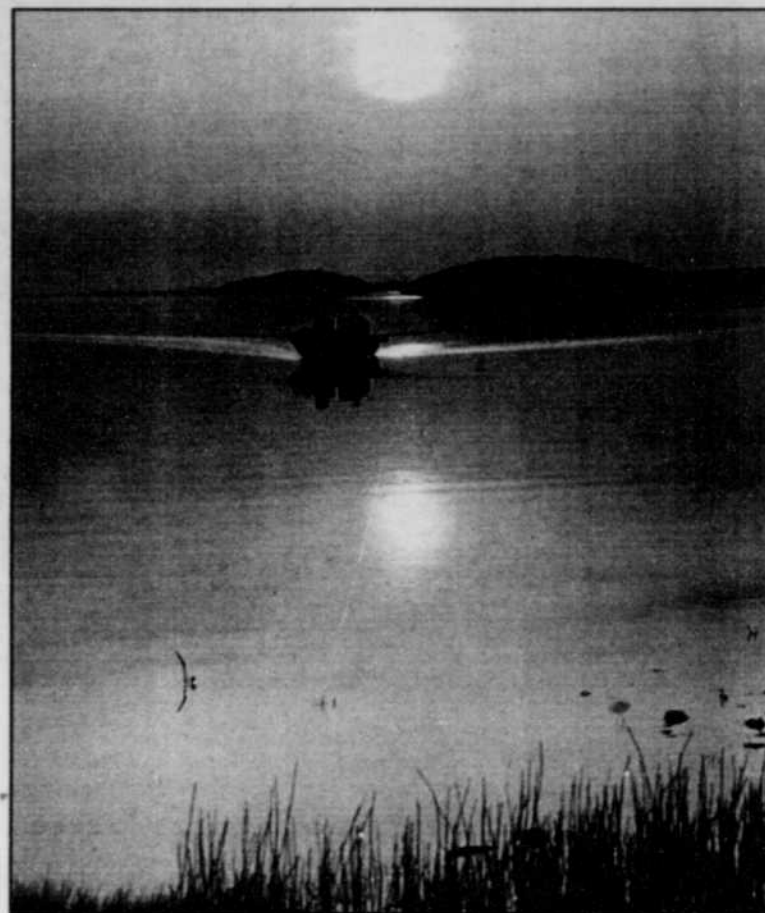
## Assurances, placements et économie

# L'assurance-vie permanente : un produit pour chacun

Toutes les polices d'assurance-vie permanente visent à fournir une couverture la vie durant. Toutefois, les garanties assorties peuvent varier selon le type d'assurance permanente. On peut dire qu'il existe un produit qui répond aux besoins de chacun.

L'assurance-vie permanente vie entière est la police traditionnelle qui garantit pleinement le montant des primes à payer, le capital-décès et la constitution de la valeur de rachat. Seules les participations, dans le cas d'une police avec participation, ne sont pas garanties.

Contrairement aux polices d'assurance-vie entière qui tiennent compte de taux d'intérêt hypothétiques, les polices liées aux taux d'intérêt tiennent compte des taux d'intérêt courants, lesquels peuvent être réajustés régulièrement. La plus populaire d'entre elles est la police d'assurance-vie universelle. Elle comporte de l'assurance-vie et un compte de placement. Le souscripteur décide de ce qu'il veut faire de ces deux éléments. Il peut augmenter ou réduire les primes ou le capital-décès, dans certaines limites. Les revenus engendrés par le compte de placement ne sont pas forcément garantis; ils dépendent de la nature des placements choisis. Habituellement, les contrats dits évolutifs garantissent la prime et le capital-décès pendant une période déterminée. Ils prévoient aussi une modification de la pri-



me ou du capital-décès à la fin de cette période, en fonction de l'évolution du marché. Enfin, la police d'assurance-vie à contrat variable garantit, généralement, la prime alors que la valeur de rachat peut varier selon le rendement d'un fonds de placement ou autre indice. Le

capital-décès peut être garanti ou varier selon le rendement du fonds, sous réserve d'une garantie minimale.

\* Source : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. - Assurance vie, Le Guide du consommateur.

## Comment cotiser au REÉR?

Cotisez au REÉR tôt et autant qu'il vous est possible. Voilà un bon conseil. Si vous cotisez au début de l'année, tout le revenu gagné pour cette année s'accumulera en franchise d'impôt. L'incidence des cotisations faites tôt dans l'année après plusieurs années sera impressionnante. Assurez-vous cependant de ne pas excéder le plafond excédentaire avant de verser votre cotisation pour l'année.

Si vous avez le temps d'y consacrer toute l'attention nécessaire, envisagez de cotiser dans un REÉR autogéré qui vous donne plus de souplesse et la possibilité d'obtenir un meilleur rendement et ce, malgré les frais d'administration annuels. Pensez à les payer à même vos fonds personnels et non à même votre compte REÉR. Le faire à même le fonds REÉR réduit la valeur du fonds qui s'accumulerait en franchise d'impôt. De plus, les frais d'administration sont déductibles à titre de «frais financiers» seulement s'ils sont payés à même vos fonds personnels.

Si vous prévoyez que le re-



venu de votre conjoint restera moins élevé que le vôtre, soit au moment de la retraite, soit à une date antérieure, vous devriez envisager d'effectuer des cotisations au REÉR de votre conjoint plutôt qu'au vôtre.

Pour minimiser l'impact d'un retrait dans le régime du conjoint, vous pouvez effectuer les cotisations au REÉR de votre conjoint avant la fin de l'année civile plutôt qu'au début de l'année subséquente ou encore effectuer ces

cotisations à un REÉR distinct de tout REÉR auquel votre conjoint cotisera lui-même.

**Réalisation :**  
La Voix de l'Est

**Rédaction publicitaire :**  
Louise Boissonneault

**Graphisme :**  
Lorraine Roy et  
Manon Bilodeau

**Publicité :**  
Claude Paradis

## Travailleur autonome : de bonnes raisons de s'assurer

Le travailleur autonome, aussi appelé travailleur indépendant, prend de plus en plus sa place dans notre société et joue un rôle qui augmente sans cesse en importance dans notre économie. Face à ce phénomène, les compagnies d'assurances ont créé des produits qui répondent aux besoins du travailleur autonome.

Ils servent à protéger leurs intérêts dans leur entreprise par le biais d'une assurance responsabilité et invalidité, d'une assurance collective pour les salariés ou d'une assurance-vie pour le tra-

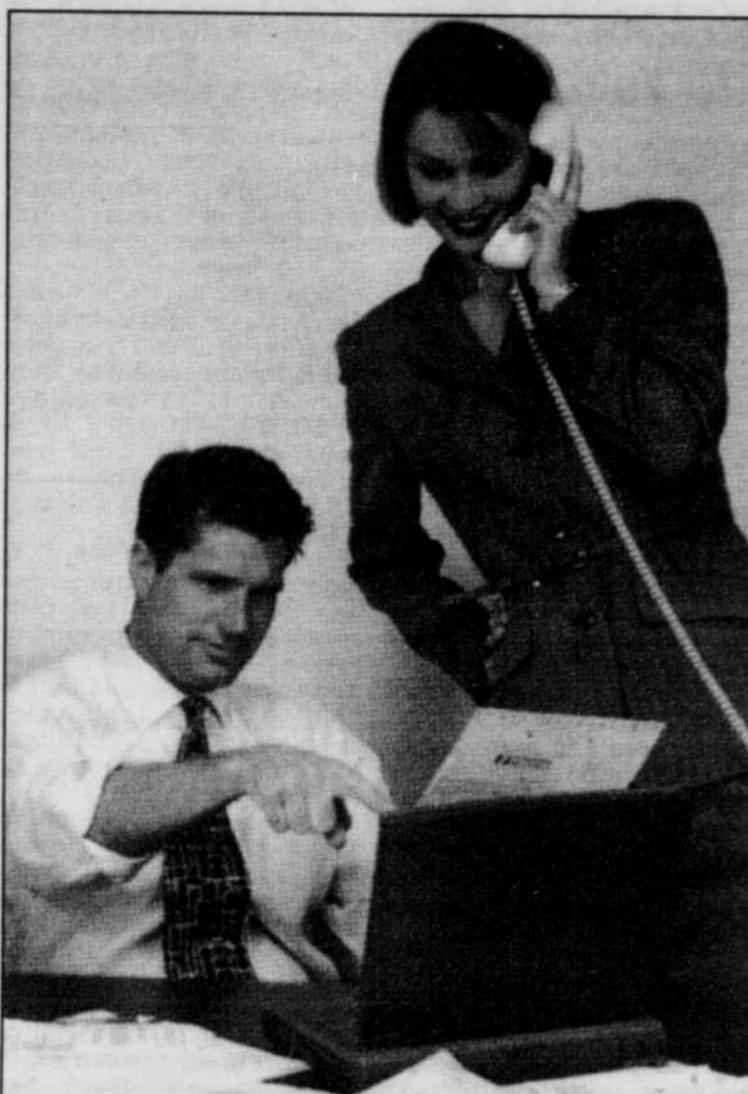
vailleur et, si tel est le cas, ses collaborateurs ou associés.

Ces divers types d'assurances peuvent servir à :

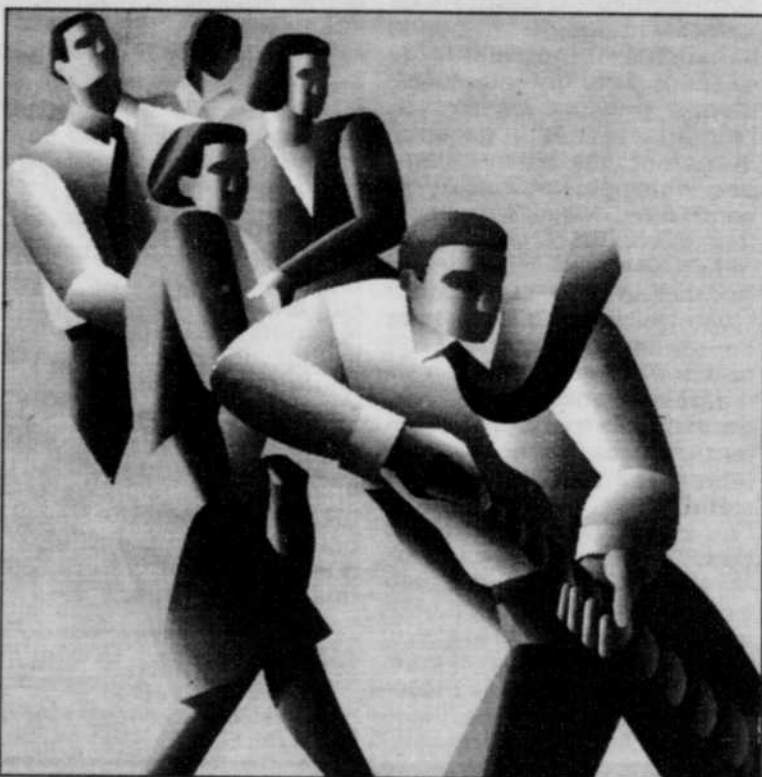
- garantir un prêt commercial, parfois à la demande de l'établissement de crédit;
- financer une convention de rachat de parts d'associés et fournir aux associés ou actionnaires survivants l'argent nécessaire au rachat de la part du défunt et ainsi poursuivre l'exploitation de l'entreprise;
- assurer les principaux collaborateurs de l'entreprise; l'assurance-vie est

souvent utilisée pour protéger l'entreprise contre les pertes consécutives au décès du propriétaire, d'un associé ou d'un collaborateur important; mettre la famille des gens d'affaires à l'abri des dettes de l'entreprise; si l'entreprise n'est pas une société à responsabilité limitée, les gens d'affaires et leurs ayants droit assument personnellement l'entière responsabilité des dettes de l'entreprise.

\* Source : Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. - assurance vie, Le Guide du consommateur.



## Comment tirer le maximum de votre REER ?



Pour tirer le maximum de votre REER, certaines stratégies sont à adopter. Les voici :

1. Faites votre cotisation le plus tôt possible dans l'année. Les intérêts composés profitent encore plus aux cotisations hâtives.
2. Versez le maximum permis. N'oubliez pas que, si vous pouvez reporter les cotisations non utilisées, vous ne pourrez jamais remplacer la croissance perdue.
3. Empruntez au besoin. Il ne faut surtout pas laisser le manque d'argent vous

empêcher d'ajouter à votre cotisation. Les intérêts composés sur l'argent placé compenseront largement, à long terme, le coût des intérêts. Surtout que vous pouvez utiliser votre remboursement d'impôt pour payer une grande partie de votre emprunt.

4. Investissez dans le REER de votre conjoint. Le conjoint qui a le plus haut revenu peut cotiser à un REER au nom de celui qui gagne le moins. Il bénéficie donc immédiatement de la déduction fiscale alors que l'argent placé dans ce REER, lorsqu'il sera retiré,

sera imposable au conjoint et, normalement, à un taux inférieur.

5. Diversifiez vos placements. En optant pour différents véhicules de placements, vous vous protégez des fluctuations dans une catégorie en particulier et vous obtenez une meilleure croissance à long terme.
6. Consolidez vos placements en un seul portefeuille. En regroupant tous vos REER en un seul portefeuille, vous en facilitez la gestion puisque vous ne recevrez, fort probablement, qu'un seul relevé. De plus, il y a fort à parier que vos frais d'administration seront moindres.
7. Désignez un bénéficiaire. En prenant soin de nommer la personne à qui reviendra le capital à votre décès, vous simplifiez votre succession. N'oubliez pas que, au décès, les REER sont transférables, hors impôts, à votre conjoint.
8. N'hésitez pas à demander conseil à des spécialistes. Souvent, les services d'un planificateur financier ou d'un conseiller sont essentiels pour prendre des décisions éclairées. Vos besoins changent avec les années, vos placements doivent pouvoir s'y adapter.

## Nouvelles brèves de l'impôt

Quelques nouvelles concernant la déclaration de revenus 1997, pour le Québec, sont passées presque inaperçues. Pourtant, elles touchent directement plusieurs contribuables.

1. Un contribuable pouvait réclamer une déduction pour les frais médicaux engagés pour lui et sa famille. Elle correspondait au moins de 3 % du revenu net ou 1 614 \$ de frais. Dans le cas d'un couple, cette déduction était utilisée par la personne qui avait le plus faible revenu net. Malheureusement, cette déduction est remplacée par un crédit d'impôt égal à 20 % de l'excédent des frais médicaux engagés par les deux conjoints sur 3 % de leurs revenus nets. Ce qui signifie qu'il faut maintenant tenir compte des deux revenus.
2. Les cotisations syndicales et professionnelles se trouvent aussi touchées par une nouvelle mesure. Il n'y a plus de déduction d'accordée, mais un crédit d'impôt équivalant à 20 % du montant de cotisations versées.

3. Plusieurs travailleurs investissent dans les Fonds FTQ et CSN. Le plafond autorisé annuellement passe de 5 000 \$ à 3 500 \$ et le crédit d'impôt passe, quant à lui, de 20 % à 15 % et ce, au fédéral comme au provincial.
4. Le plafond des contributions au REER a été harmonisé avec celui autorisé par le fédéral et se chiffre à 13 500 \$. Cette mesure devrait être en vigueur jusqu'à l'an 2003, si aucun autre changement ne survient d'ici là.
5. Le travailleur autonome qui pouvait déduire 100 % des dépenses admissibles correspondant à la tenue de son bureau à domicile voit ce pourcentage diminué à 50 %.
6. Enfin les personnes vivant seules ou bénéficiant d'un revenu de retraite ou demandant une déduction en raison d'âge vont voir chacun de ces crédits d'impôt correspondants alloués diminuer à raison de 15 % pour chaque dollar de revenu net dépassant les 26 000 \$.

## N'oubliez pas vos droits de cotisation inutilisés à un REER

Saviez-vous que durant l'année où vous atteignez l'âge de 69 ans, vous pouvez verser une cotisation supplémentaire de 13 500 \$ à votre REER? Rien de plus vrai. Voici comment vous y prendre.

Supposons que vous en soyez à votre dernière année d'admissibilité à un REER. Vous avez jusqu'au 31 décembre de cette année-là pour y cotiser, puis vous devez convertir votre REER en FERR. Dans la plupart des cas, les Canadiens qui atteignent l'âge de 69 ans cette année verseront leur dernière cotisation à leur REER; par la suite, ils ne seront plus autorisés à le faire.

Qu'y a-t-il d'inéquitable à cela? Même si vous aviez gagné un revenu l'année précédente, il vous serait interdit de cotiser à votre REER l'année suivante.

Pis encore, en n'étant pas autorisé à cotiser, 1) vous ne pouvez profiter d'un dégrèvement d'impôt et 2) vous ne pouvez ajouter 13 500 \$ au capital qui sera converti en FERR. Sur une période de 15 ans, cette somme placée à des intérêts composés de 8 % représente 42 824 \$. Comment solutionner ce casse-tête? Il suffit de cotiser à votre REER un mois plus tôt.

Si vous disposez des liquidités nécessaires, il s'agit de verser votre cotisation pour l'année suivante au cours du dernier mois de l'année où votre REER sera converti en FERR. Mais n'oubliez pas, il doit vous rester des droits de cotisation inutilisés.

Supposons que vous ayez 69 ans et que vous ayez déjà versé votre cotisation à votre REER pour 1998.

Vous n'avez qu'à verser votre cotisation à votre REER pour 1999 en décembre 1998. Étant donné que vous avez déjà versé le maximum de vos cotisations pour 1998, le gouvernement considérera cette dernière cotisation comme une cotisation excédentaire et vous serez pénalisé, mais uniquement pour un mois.

Supposons qu'il vous reste des droits de cotisation excédentaire de 2 000 \$ à votre REER, votre pénalité sera minimale : 115 \$ (c'est-à-dire 13 500 \$ - 2 000 \$ X 1 %). Si vous avez déjà versé une cotisation excédentaire de 2 000 \$, la pénalité s'élèvera à 135 \$.

En janvier 1999, le montant «supplémentaire» de 13 500 \$ n'est plus considéré comme une cotisation excédentaire, étant donné que les droits de cotisation sont renouvelés chaque année, à condition d'avoir du revenu gagné de l'année précédente.

La pénalité de 115 \$ ou de 135 \$ est minimale, surtout que la cotisation excédentaire sera déductible de votre revenu imposable et que vous recevrez un remboursement d'impôt de 7 000 \$. En outre, vous disposerez d'un capital plus important dans votre FERR qui fructifiera grâce aux intérêts composés!

Voici donc ce qu'il vous reste à faire : n'oubliez pas de verser votre cotisation «oubliée» à votre REER à la fin de la dernière année au cours de laquelle vous êtes autorisé à cotiser. Cette suggestion peut faire une grande différence avec le temps.



### Assurance-vie : Quelques points à vérifier

Vous êtes jeune, riche et n'avez nullement le goût de jongler avec les placements? Votre agent d'assurances prétend détenir l'assurance-vie universelle taillée sur mesure pour vous. Voici quelques points à vérifier avant de signer quoi que ce soit.

**Les frais d'administration** engagés par la compagnie d'assurances sont-ils précisés? Y a-t-il un maximum établi?

**Le rendement.** Dans certains cas, le rendement offert est très concurrentiel, dans d'autres, il l'est beaucoup moins. «Certaines

compagnies d'assurances tirent avantage du fait que le bénéfice de report d'impôts ne peut être obtenu autrement», prévient un expert. Le rendement est-il garanti? Sûrement pas s'il ne s'agit pas d'un placement à revenu fixe. Mais il peut, à tout le moins, être lié à un indice (tel le TSE de la Bourse) et non strictement aléatoire. Il suffit d'un taux de rendement inférieur de quelques points et de frais d'administration à la hausse pour que la période de détention nécessaire à rendre le produit compétitif s'étire...

**Le choix de placements.** Selon les compagnies d'assurances, le degré de contrôle de l'investissement peut être plus ou moins élevé. Qu'en est-il de ce qu'on vous offre? Le choix de place-

ments répond-il vraiment à vos besoins?

**La prime** est-elle fixe? garantie pour combien de temps? Si elle est sujette à des variations, celles-ci sont-elles liées à un indice (du genre taux d'inflation)?

**Les projections** qu'utilise la compagnie d'assurances pour faire des hypothèses sur les taux de rendement, les coûts d'administration ou le taux d'imposition du particulier sont-elles fiables? L'idéal, c'est encore de les faire valider par un autre intervenant : un planificateur financier, par exemple. L'actuaire ou l'expert qui travaille pour le même employeur que vous peut parfois être une aide précieuse.

Chainé, Kristine. «Magazine Affaires Plus». Décembre 1996, p.49.



**Charbonneau  
Jeanson  
Larocque**

Yves Charbonneau, CGA; Fernand Jeanson, CGA;  
Yves Larocque, CGA; Carole Beaudry, CGA; Brigitte Jeanson, CA

**COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS**

1240 St-Paul  
Farnham 293-3601

1050, boul. du Séminaire  
Saint-Jean-sur-Richelieu  
348-4983

025304354



**Lyse Lambert-Veillette**  
b.a.a., c.g.a., adm. a.

120, avenue du Parc

Granby

Téléphone : 375-1418

Télécopieur : 375-1465

025304354

**\$\$ PLACEMENTS \$\$**

**TAUX DE RENDEMENT  
GARANTI**

JUSQU'À

**10%**

\* Pour des dépôts à terme supérieurs à 5 000 \$ et à certaines conditions.  
\* Aucuns frais d'entrée et d'administration.

**POURQUOI PAS?**

Pour plus d'information

**372-7564**

LES SERVICES FINANCIERS GILLES SOREL INC.



Gilles Sorel

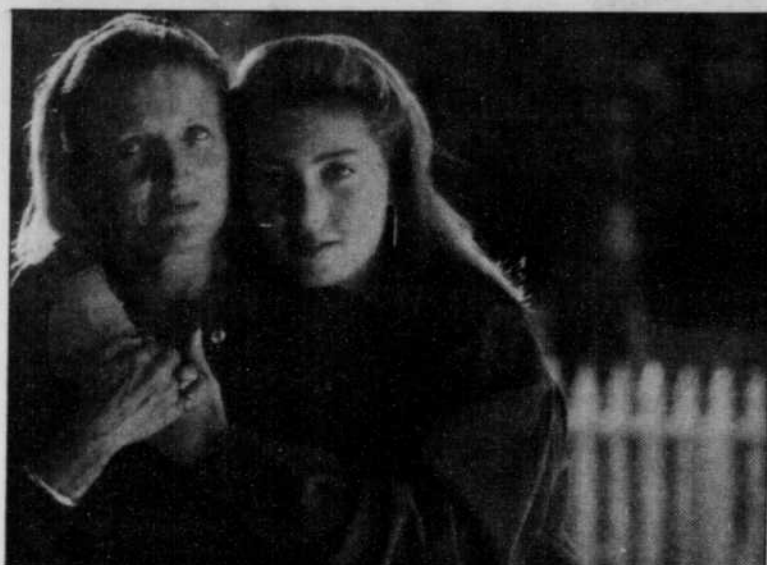
025304354

**ALCOOL...  
TROP,  
TROP  
SOUVENT,  
C'EST RISQUÉ!**



Santé et  
Services sociaux  
Québec

## Le testament fait partie de la planification financière



Faire un testament ne fait pas mourir. En fait, toute personne majeure et saine d'esprit devrait faire son testament. Ce simple geste simplifie beaucoup le travail du liquidateur et, surtout, la vie des personnes que vous aimez. Un testament est un élément de la planification financière. Il peut être olographe, devant témoins ou notarié. Peu importe la méthode choisie, l'important c'est de le faire.

Par testament, vous léguez vos actifs mais aussi vos passifs. Que le résultat, c'est-à-dire, votre avoir net soit important ou pas, certaines règles devraient être prises en considération et se retrouver dans votre document. Ainsi, en léguant vos REER ou FERR, vos rentes et autres biens immobilisés à votre conjoint, vous limitez les effets du fisc. Si vous n'avez pas de conjoint mais des enfants mineurs, léguez-leur REER, rentes et FERR, le liquidateur pourra leur acheter une rente et économiser sur l'impôt; le reste de vos biens

pourrait être partagé entre vos autres héritiers, s'il y a lieu. Pour les enfants mineurs, il est aussi possible de créer une fiducie qui générera leur héritage. Toutefois, prenez la précaution de nommer le fiduciaire. Également, n'oubliez pas de désigner un mandataire qui pourrait prendre certaines décisions en cas d'incapacité de votre part.

Un testament se révisé à périodes régulières surtout s'il survient des événements d'importance qui peuvent avoir des incidences sur celui-ci. Enfin, n'oubliez pas d'y inclure certaines informations telles que : votre numéro d'assurance sociale, les coordonnées et numéro d'assurance sociale de votre liquidateur, les noms et numéros de vos diverses polices d'assurances, la liste de vos REER, FEER, rentes, titres et autres placements, la liste et les numéros de vos comptes bancaires et coffrets de sûreté ainsi que les coordonnées de votre comptable et de votre notaire.

## Fixez vos objectifs de placement

Tous les investisseurs n'ont pas les mêmes objectifs ni les mêmes délais pour les atteindre. Certaines personnes peuvent même épargner dans plusieurs buts, par exemple pour acheter une maison, financer les études postsecondaires de leurs enfants ou en vue de la retraite. Quels que soient vos objectifs, il est important que vous les définissiez clairement et vous donniez des échéances précises. Évidemment, certains objectifs sont plus faciles à atteindre que d'autres, mais l'essentiel est que tous soient réalisables en fin de compte.

N'oubliez pas que les objectifs à long terme peuvent se composer de plusieurs objectifs à court terme. Gardez-les bien en vue et ne vous laissez pas influencer par les fluctuations temporaires du marché. C'est la ma-

nière la plus sûre de connaître du succès en investissant dans des fonds communs de placement.

En règle générale, plus vous disposez de temps pour atteindre vos objectifs, plus vous devez inclure des titres de croissance, comme les fonds d'actions, dans votre portefeuille. Quoique la valeur des fonds d'actions tende à fluctuer davantage, les résultats passés montrent que, sur des périodes plus longues, ces fonds procurent des rendements considérablement plus élevés que d'autres placements comme les CPG et les fonds du marché monétaire. La meilleure façon de maximiser la croissance de vos placements est de vous assurer que votre portefeuille contient un mélange d'actions et de titres à revenu fixe.

## Les enfants, on les fait vacciner



SUZANNE PINEL (MARIE SOLEIL)

Si vous voulez que vos enfants soient en bonne santé, il faut les protéger contre la maladie. Grâce à la vaccination, on peut les empêcher d'attraper plusieurs maladies graves.

Et comme leur santé, c'est une priorité, les enfants, on les fait vacciner! On les fait vacciner à temps! Pas juste pour un vaccin, mais pour tous!

Association canadienne de santé publique  
Société canadienne de pédiatrie  
Association médicale canadienne  
Santé Canada

## Serge Beauregard, CGA

1125, rue Tremblay  
Acton Vale

Tél. : (514) 546-4401  
Téléc. : (514) 546-4071

025304564



Charles Roy c.g.a.  
Comptable général licencié

Téléphone : 777-2785  
Télécopieur : 777-3588

105, rue Moreau, C.P. 641  
Granby (Québec) J2G 8W7  
royccga@granby.net



1504-05300



Jean-Guy Carrier  
375-8190



Guy-Choinière  
375-0985



Mario Lagimanière  
266-4420



Denis Langlois  
375-8199



## Ahuri devant les taux d'intérêt REER peu élevé?

Si vous visez la croissance dans votre REER, le nouveau REER ProActif de RBC Dominion valeurs mobilières s'adresse à vous. Passez des CPG à l'ensemble des fonds communs de placement les mieux connus de nos jours - le tout pour seulement 45 \$ par an. Pour de plus amples renseignements, appelez-nous dès aujourd'hui.

Demandez-nous un exemplaire de notre brochure.



RBC  
DOMINION  
VALEURS MOBILIÈRES

Gestion de patrimoine professionnelle

www.rbcdvm.com



35, rue Dufferin, Granby • 197, rue Principale, Granby • 412, rue Sud, Cowansville

148428

# Le portefeuille d'assurances des entreprises

## Assurance de personnes

Si vous avez un ou des associés, il est primordial d'établir ensemble une convention d'associés et de déterminer avec votre comptable la valeur de la participation financière de chaque associé afin d'assurer la vie de chacun selon les exigences de votre convention entre partenaires. Vous devez régler entre vous maintenant les problèmes qui pourraient surgir plus tard.

## Assurance de biens

Le bâtiment que vous avez acquis doit être protégé contre les risques de dommages auxquels il est soumis. Les améliorations locatives qui auront été faites aux locaux que vous avez loués devront être assurées, comme les équipements que vous y aurez installés pour exploiter votre commerce.

Les marchandises en inventaire ont toujours une valeur importante. Toutefois, si vous transformez des produits, vous devez bien évaluer le produit brut, le produit en cours et le produit fini que vous conservez sur les lieux, car ils ont tous des valeurs différentes selon l'étape à laquelle ils sont rendus.

## Assurance «Interruption d'affaires»

L'interruption d'affaires est souvent le parent pauvre de beaucoup de contrats d'assurance. On oublie fréquemment de protéger les revenus que nous procure notre entreprise, lesquels cesseront d'entrer au moment d'un sinistre, contrairement aux dépenses qui continueront dans plusieurs cas et qui finiront par rendre une réouverture impossible.

## Assurance «Responsabilité civile»

La responsabilité civile est la protection qui vous protège con-

tre les dommages matériels ou corporels que l'exploitation de votre entreprise risque de faire à d'autres personnes ou compagnies, protégeant ainsi votre crédit et vous assurant une défense légale de la part de votre assureur.

## Assurance «Vol et détournement»

Le vol et le détournement sont aussi des aspects qui doivent être protégés adéquatement selon le genre d'entreprise que vous exploitez ou le milieu d'affaires où vous êtes situé.

## Assurance collective de personnes

L'assurance collective de personnes prend de plus en plus d'importance dans la saine gestion du personnel. En effet, un bon programme d'assurance collective devient un excellent moyen de stabiliser le roulement du personnel par la sécurité et les avantages qu'il leur procure.

## Le courtier

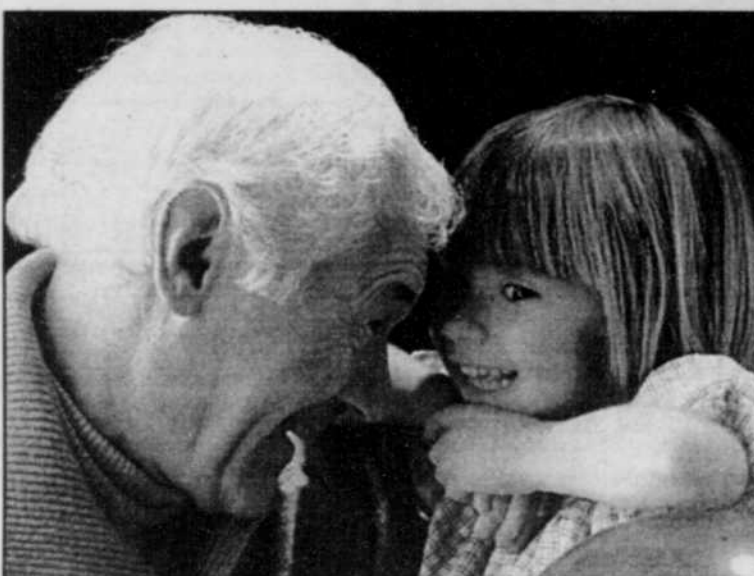
Tous les secteurs d'assurance énumérés précédemment ne sont que les plus importants d'une longue liste que vous devez analyser soigneusement avec votre courtier d'assurances. Un commerce établi de longue date, dont la santé financière est solide, devient moins vulnérable à différents sinistres qui pourraient survenir. Le gestionnaire d'une telle entreprise pourra donc évaluer son dossier avec l'aide de son courtier d'assurances et déterminer avec lui la mise en place de franchises ou de déductibles plus élevés ou la suppression de certaines garanties qu'il souhaiterait assumer lui-même afin de réduire sa facture.

Toutefois, il est souvent dangereux pour une nouvelle entreprise de prendre à sa charge des

risques d'assurance qui terrasseraient le commerce si une réclamation survenait. Une saine analyse de votre portefeuille d'assurances vous permettra de voir clairement vos besoins et de vous protéger selon vos capacités. Vous apprécierez la disponibilité d'un courtier professionnel qui vous appuiera dans la réalisation de vos objectifs d'affaires.



## Qu'arrive-t-il à l'échéance des REER ?



La Loi de l'impôt oblige maintenant tout contribuable à mettre fin à son régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à l'âge de 69 ans. Trois options s'offrent à ce moment : encaisser le régime, le transférer dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou souscrire à une rente. Oublions la première option puisque ce retrait voudrait dire une imposition à un taux marginal élevé. Il faut donc choisir entre le FERR et la rente. Le fait que la plupart des placements admissibles au REER le soient

aussi au FERR rend ce moyen attrayant et populaire. Ceux qui n'ont eu aucun problème à gérer leur épargne-retraite dans un REER n'en auront pas davantage avec le FERR. La rente est de gestion simple.

On décide de placer un montant fixe dans une rente en retour de versements mensuels réguliers.

Il n'y a plus aucune surveillance de placements à faire. Les deux méthodes sont très bonnes et peuvent même être combinées. Toutefois, pour faire le bon

choix, il faut aussi tenir compte d'autres éléments.

L'âge de la retraite a un effet direct sur la durée de l'épargne-retraite et sur les revenus mensuels possibles. Le revenu désiré est un autre facteur très important. Selon les taux d'intérêt du marché, il se peut que le revenu à tirer d'une rente soit lui aussi assez bas, alors que le FERR permet de constituer un portefeuille composé de titres à plus haut rendement. Le FERR offre aussi une souplesse dans les versements. C'est donc un avantage pour ceux qui peuvent avoir besoin de retirer une somme importante. Seul un minimum de retrait est exigé par la loi; au-delà de ce montant, le retraité peut agir comme il le veut. En contrepartie, le FERR demande une gestion régulière, ce qui veut dire un suivi des placements et des décisions à prendre. Pour plusieurs retraités, ce facteur est un problème. L'espérance de vie doit être considérée pour ceux qui désirent acheter une rente. Ils opteront, selon le cas, pour une rente viagère ou une rente certaine jusqu'à 90 ans. Finalement, il faut tenir compte des autres revenus existants et escomptés tels le régime de pension de l'employeur, celui du Québec ou du Canada.

## ULTIMA ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS

Mettez la force Ultima, le plus grand regroupement de courtiers d'assurance au Québec, à votre service. Assurez votre auto, votre habitation ou votre entreprise comme jamais auparavant.

### Dire qu'il y en a qui se privent d'un allié de taille !

Règlement rapide et professionnel de sinistres, service courtois et personnalisé, rapport protection-prix incomparable, voilà un bref aperçu des avantages dont vous profiterez.

Faites le bon geste. Téléphonnez sans tarder à votre courtier Ultima.

### CHEVRIER LAPORTE ET ASSOCIÉS INC.

1, rue Church, Granby 372-3366  
607, rue de la Cour, Waterloo 539-3672

### LA FORCE du groupe

## Un fonds d'investissement, qu'est-ce que c'est?

Un fonds d'investissement est en fait un système de coopération qui permet de rassembler les économies de dizaines ou de centaines de personnes et de les confier à des experts qui feront les placements les plus appropriés dans un créneau déterminé.

Le système permet à chacun d'investir même des sommes relativement modestes et d'avoir accès aux actions et placements les plus variés, y compris les plus grandes entreprises cotées en Bourse. Il favorise aussi la diminution des risques, en répartissant l'actif total sur un grand nombre d'entreprises et de placements divers.

Chaque gestionnaire de fonds s'engage à fournir toute l'information nécessaire sur le type d'investissement qu'il propose. L'Institut des fonds d'investissement du Canada peut également vous être très utile.

«Affaires Plus», novembre 1997, p. 73.

## La nouvelle entreprise et les besoins en assurances

Lorsque vient le temps de préparer les budgets proforma qui permettront au nouvel entrepreneur de prévoir ses besoins financiers et d'équilibrer ses revenus et dépenses afin de bien gérer son entreprise, il faut toujours faire face au point d'interrogation que constituent les besoins en assurance.

Pourquoi l'assurance apparaît-elle si complexe pour la majorité des personnes en affaires? Quels sont les besoins en assurance auxquels sont confrontés les gestionnaires au moment de partir en affaires? Chaque aspect de l'assurance doit être analysé afin de déterminer s'il est essentiel pour l'entreprise en question. Évidemment, toutes les protections d'assurance ne sont pas nécessaires en tout temps pour toutes les entreprises.

D'abord, sachons que tous les produits d'assurance peuvent être obtenus par l'intermédiaire d'un bon courtier d'assurance et que le choix de ce courtier devrait se faire selon les mêmes critères que pour un notaire, un avocat ou tout autre professionnel. Une relation de confiance doit s'établir entre vous et le courtier que vous choisirez puisqu'il aura comme mandat de vous représenter auprès des assureurs tant pour l'établissement de protections et de primes que lors de règlements de sinistres. Cette relation bien établie, voyez avec lui quels sont les secteurs de votre entreprise qui méritent une attention particulière.

*Denis Larouche*  
COMPTABLE AGRÉÉ

**CA**

Denis Larouche c.a.

2, rue Comeau, Granby  
Tél.: 375-2498 / 1-800-363-7561 Téléc.: 375-1077

**DBR**

132 St-Charles Sud  
Granby

Tél.: 375-0405  
Téléc.: 375-3762

Consultez notre site WEB: <http://www.dbr.qc.ca>

VENTE ET RÉPARATION D'ORDINATEURS/VENTE DE LOGICIELS  
INSTALLATION ET CONFIGURATION DE RÉSEAU



De gauche à droite :  
Johanne Coiteux Neil, Michèle Côté, Josée Bédard, Linda Côté,  
Marie-Josée Choquette, Robert Loubier et André Clément.

Nous sommes  
à votre service  
depuis  
près de  
**100** ans

C'est plus que certains de nos concurrents... réunis.

*Lévesque Beaubien Geoffrion*

**Nous gérons les placements les plus importants au monde : les vôtres !**

En matière de placements, un facteur, plus que tous les autres, peut vous aider à choisir une équipe de conseillers : l'expérience de la réussite.

La nôtre trouve ses origines il y a près de 100 ans. Peu de nos concurrents peuvent se réclamer d'un tel héritage. Si vous regardez déjà vers le prochain siècle, n'hésitez pas à nous appeler - nous serons sûrement encore là.

**378-0442**

**LÉVESQUE  
BEAUBIEN  
GEOFFRION**

Maintenant sur internet!  
La source d'information la plus complète sur le RER :  
<http://www.lbg.ca>



L'autonomie

# FINANCIÈRE

## FONDS DE PLACEMENT : OUI, MAIS COMMENT ?

**V**ous avez décidé d'investir dans des fonds de placement ? Bonne décision. Car en plus d'offrir un potentiel de rendement supérieur, ils constituent un excellent outil de diversification de votre portefeuille. En outre, ils vous donnent accès à des marchés financiers autrement réservés à des investisseurs aguerris. Reste maintenant à voir quelle stratégie de placement vous devriez adopter. Vaut-il mieux procéder à un achat massif de parts ou plutôt étaler vos achats ?

Plusieurs grandes institutions financières vous offrent la possibilité d'acheter des parts de leurs fonds de placement suivant une formule d'investissement systématique par versements prédéterminés. Vous pouvez donc acheter des parts pour quelques dizaines de dollars par mois, ce montant étant directement prélevé de votre compte d'épargne et versé par virement automatique dans le fonds ou les fonds de votre choix.

Généralement, vous déterminez vous-même la fréquence et le montant de vos versements, montant qu'il vous est ensuite possible de diminuer ou d'augmenter lorsque change votre situation financière.

L'avantage de la formule d'investissement systématique ? C'est que vous n'avez pas à vous demander si la conjoncture est propice ou non à l'achat de parts. Lorsque le prix est élevé, le montant de votre versement vous donne droit à un plus petit nombre de parts. Par contre, si le prix est bas, le même montant vous permet d'acquiescer un plus grand nombre de parts dont la valeur est ensuite appelée à augmenter. Ainsi, peu importe les variations qu'enregistre la valeur des parts, vous obtenez un coût moyen généralement avantageux. Et puisque le rendement d'un placement s'évalue en fonction du prix payé, ce coût moyen contribue à améliorer le rendement global de votre portefeuille de parts.


Voilà donc une formule de placement qui allie souplesse et efficacité, tout en contribuant à assurer votre tranquillité d'esprit !

**Desjardins, votre  
SPÉCIALISTE  
en Épargne-Placement!**

Pour d'autres judicieux conseils, prenez rendez-vous avec  votre  conseiller financier de  votre  caisse populaire.



Votre équipe de conseillers financiers de la Caisse populaire Boivin.

 **Desjardins** pour s'aider soi-même

Assurances, placements et économie

## Besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus ?



Remplir sa déclaration de revenus est une tâche fastidieuse et parfois même complexe. Les différents paliers de gouvernement le savent bien, même s'ils nous annoncent, année après année, que les formulaires ont été simplifiés. En plus, généralement, ils ne sont pas en harmonie les uns avec les autres. Pour remédier à cela, ils produisent donc un guide qui est remis à chaque contribuable avec les formulaires à remplir. Ce guide est une mine de renseignements. En réalité, toute personne qui doit faire une déclaration de revenus devrait, au préalable, lire ce document. Elle y trouverait réponse à la plupart de ses questions mais, en plus, apprendrait qu'elle a droit à des déductions ou des crédits ignorés jusque là.

Toujours dans le but d'aider le contribuable à remplir sa déclaration de revenus, les gouvernements produisent des trousseaux de déclarations simplifiées. Celles-ci s'adressent principalement aux particuliers

qui produisent une déclaration de revenus uniquement pour établir leur admissibilité à la prestation fiscale pour enfants, au crédit pour la TPS et à divers crédits de la province. Les personnes âgées, les salariés et les particuliers, dont la situation fiscale est simple, peuvent être avantagés d'utiliser cette trousse simplifiée. Ils ne reçoivent pas, entre autres, la quantité d'annexes qui viennent souvent compliquer le travail et le formulaire de base est réduit au minimum.

Également, la plupart des gouvernements, durant cette période de l'année, mettent un service d'aide à la disposition des contribuables. On en trouve les coordonnées sous la rubrique Revenu Canada ou Revenu Québec. Enfin, un peu partout au pays, des organismes se constituent pour aider le contribuable. Ils offrent leurs services selon des heures variables adaptées aux besoins de la population et ce, souvent gratuitement.

### Bourse : Les absents ont toujours tort

Le marché boursier canadien a généré un rendement annuel composé de 9,9 % entre le début de 1980 et la fin de 1995. Admettons qu'un investisseur ait manqué les dix meilleurs jours. Dix jours sur 4 000, c'est insignifiant pensez-vous? Peut-être, mais pas en Bourse. Ces dix jours auraient amputé le rendement annuel de l'investisseur pour s'établir à 7,0 % seulement. En enlevant les 20 meilleurs jours, le rendement chute à 5,4 %. Ainsi de suite. Un investisseur jouant de malchance et qui aurait été absent du marché pendant les 40 meilleurs jours de la période aurait vu son rendement fondre de plus de la moitié : d'un respectable 9,9 % à un piteux 3,9 %. Morale de l'histoire : les marchés boursiers explosent autant vers le haut que vers le bas. S'il est risqué de jouer à la Bourse, il peut être également dangereux de ne pas s'y trouver quand passe la manne. Poupard, Roger, «Magazine Affaires Plus», décembre 1996, p.34.



Normand J. Turcotte, CGA  
Richard Parent, CGA

Comptables généraux licenciés  
317, rue Racine, Granby

Tél. : 375-3702 Téléc. : 375-4407

021304154

## Investir en pensant à demain

Le régime de pensions du Canada existera-t-il encore quand l'heure de la retraite aura sonné pour vous? Qu'en sera-t-il des rentes du Québec? Nous espérons tous pouvoir bénéficier de ces régimes auxquels nous avons contribué pendant de nombreuses années, mais on ne sait jamais. Il est donc très important de planifier vos investissements en pensant à demain, c'est-à-dire à la retraite.

La première démarche consiste à faire le total des placements REER et autres que vous détenez en ce moment. Il faut également compiler l'ensemble de vos dettes. La seconde étape demande un peu de réflexion. Il vous faut déterminer dans combien d'années vous espérez être en mesure de prendre votre retraite. Cette dernière information permet de calculer le montant que vous devez investir en REER. Une autre donnée d'importance à considérer est le montant de cotisations REER que vous n'avez pas utilisé. La loi permet aux contribuables de récupérer les sommes non utilisées depuis 1991. Plus vite vous investirez en REER vos cotisations permises annuellement depuis 1991 et non utilisées, plus vite elles porteront fruit. Enfin, il vous faut déterminer quel sera



le revenu annuel dont vous aurez besoin au moment de votre retraite. Cette somme correspond (en dollars de 1998) à environ 75 % du revenu de la dernière année de travail.

Fort de toutes ces données, il ne vous reste plus qu'à trouver le moyen idéal d'atteindre vos objectifs de retraite. À cette étape, la plupart des institu-

tions financières ainsi que des planificateurs et conseillers financiers sont à même de vous aider. Ils ont généralement un service d'analyse en ce sens.

Et rappelez-vous que plus une planification financière commence tôt, moins les sommes nécessaires à investir annuellement sont grandes.

## Quel type d'investisseur êtes-vous?

Il nous faut tous penser à épargner, que ce soit pour l'achat d'un bien, pour préparer sa retraite ou toute autre raison. Là comme ailleurs et peut-être même plus qu'ailleurs, il est important de bien se connaître si l'on veut investir ses économies de façon avantageuse. Les diverses analyses menées en arrivent à la conclusion qu'il existe plusieurs types d'investisseurs qui, dans tous les cas, vont de pair avec la personnalité de chaque individu.

L'investisseur prudent est celui qui a besoin que son portefeuille soit très liquide, au cas où... ; il a besoin de revenus, mais ne veut pas de placements à trop long terme, à moins qu'ils ne soient facilement rachetables et sans pénalité quant au rendement obtenu.

L'investisseur modéré veut un portefeuille diversifié, mais sans pour autant prendre trop de risques; il accepte d'investir dans certaines valeurs boursières, mais en optant surtout pour celles qui lui permettent une stabilité dans ses revenus.

L'investisseur hardi recherche, certes, un rendement supérieur; il est quelque peu audacieux dans ses placements; il est prêt à faire face à certaines fluctuations de son capital, puisque ses liquidités lui permettent de pallier différents événements.

Enfin, il y a l'investisseur aventureux; il est un peu plus ambitieux que l'investisseur hardi; il possède un bon niveau de tolérance au risque; il cherche surtout un accroissement de son capital tout en ayant, dans la mesure du possible, un bon rendement; il optera donc pour des titres qui peuvent conduire à des gains de capital, mais aussi à des pertes de capital.

Bien sûr, à ces types d'investisseurs s'ajoute l'épargnant. Il s'initie en plaçant ses économies dans des placements à terme tels que les CPG des institutions financières et les obligations gouvernementales. L'épargnant assure sa stabilité financière; une fois cela fait, il pourra et osera changer de catégorie.



# MIDLAND

# WALWYN

LE SENS DES VALEURS  
« BLUE CHIP »<sup>MC</sup>

## VOS EXPERTS EN REÉR 365 JOURS PAR ANNÉE

REÉR AUTOGÉRÉ  
REÉR PROTÉGÉ  
REÉR ÉPARGNE  
REÉR COLLECTIF  
FONDS DE PENSION  
FERR  
RENTES VIAGÈRES

155, rue ST-JACQUES, bur. 301  
GRANBY

Tél. : 776-1400 ou 1-800-463-8454

Possibilité de rendez-vous en soirée

LE SENS DES VALEURS «BLUE CHIP» est une marque de commerce de Capital Midland Walwyn Inc.  
Capital Midland Walwyn est membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

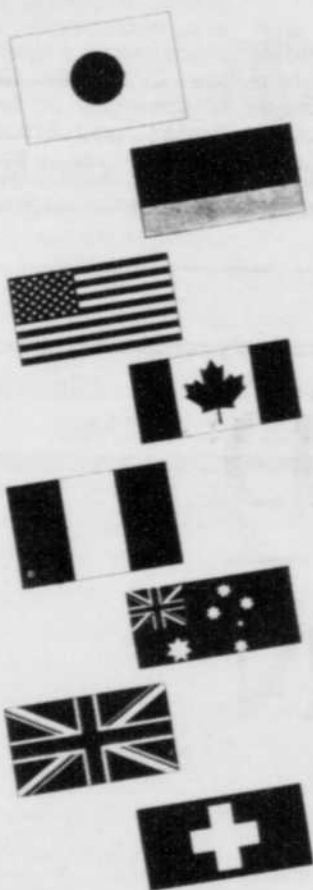
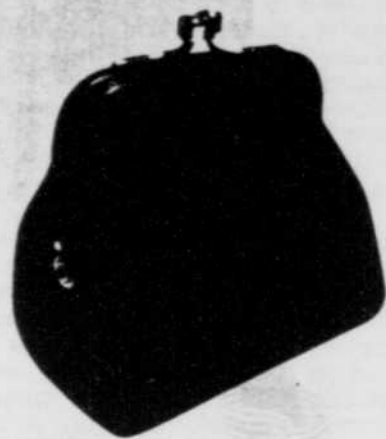
## Qu'est-ce qu'un prêt-REER?

Un grand nombre de Canadiens ne cotisent pas le maximum auquel ils ont droit pour leur REER. Cela signifie aussi bien que les économies sont inexistantes que la planification financière elle-même. Il existe un outil qui permet de résoudre le problème : le prêt-REER. Offert par les institutions fi-

nancières, le prêt-REER permet d'emprunter à court terme, à un taux avantageux, la somme désirée et permise que l'on veut contribuer à son REER. Comme toute contribution à un REER donne droit à une déduction fiscale qui, gé-

néralement, se traduit par un retour d'impôt, cela permet d'appliquer le remboursement ainsi obtenu sur le capital emprunté. Il en résulte que les frais d'intérêt sont moins élevés que prévus initialement et que l'investissement REER

donnera un rendement supérieur aux frais engagés par l'emprunt. Il est à noter que pour maximiser la rentabilité de cette façon d'investir dans son REER, il faut que l'emprunt soit remboursé intégralement dans l'année.



Peu importe  
votre type de  
**portefeuille,**  
bienvenue  
à la caisse.

Faites le tour du monde en un placement avec

# L'ÉPARGNE À TERME À RENDEMENT BOURSIER DESJARDINS

Vous recherchez **SÉCURITÉ** et **RENDEMENT BOURSIER**?

L'épargne à terme à rendement boursier Desjardins s'ajoute à la gamme de possibilités de placement qu'offre la caisse Desjardins.

Il s'agit tout simplement d'une épargne à terme garantie par votre caisse qui vous offre le potentiel de rendement de la bourse.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Capital garanti à 100 % par la caisse (inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec) peu importe le rendement boursier.
- Rendement connu à l'échéance du terme seulement, calculé en fonction d'un indice boursier.
- Montant minimal de 500 \$.
- Offert jusqu'au 28 mars 1998<sup>(1)</sup>.
- Épargne régulière ou enregistrée.
- Option de gel de rendement.

## DEUX OPTIONS OFFERTES

### Indice TSE 35®

Indice basé sur 35 des plus importantes compagnies cotées à la bourse de Toronto.

Le rendement versé sera égal à la croissance de l'indice (maximum de 35 %<sup>(3)</sup> sur 3 ans, de 100 %<sup>(3)</sup> sur 5 ans et aucun maximum pour le terme de 7 ans).

#### Rendement au 31 décembre 1997

Taux de rendement annuel composé sur :

1 an	3 ans	5 ans	7 ans
14,0%	17,2 %	14,8 %	10,3

### Indice international

Indice basé sur le principal indice boursier<sup>(2)</sup> de 8 pays.

Le rendement versé sera égal à la croissance de l'indice (maximum de 35 %<sup>(3)</sup> sur 3 ans, de 100 %<sup>(3)</sup> sur 5 ans et aucun maximum pour le terme de 7 ans).

#### Rendement au 31 décembre 1997

Taux de rendement annuel composé sur :

1 an	3 ans	5 ans	7 ans
17,6 %	16,4 %	13,0 %	11,9 %

Compagnies (Quelques exemples)	Pondération	Composition			
Banques canadiennes (6)	21,5 %	Japon	25 %	Allemagne	10 %
Bell Canada	7,3 %	États-Unis	15 %	Canada	10 %
Canadien Pacifique	4,7 %	France	10 %	Suisse	10 %
Seagram	4,4 %	Angleterre	10 %	Australie	10 %
Alcan	3,8 %				
Bombardier	3,0 %				

(1) La caisse se réserve le droit de mettre fin à cette offre en tout temps, sans préavis. Après le 28 mars, d'autres émissions seront disponibles, informez-vous auprès de votre caisse.

(2) À l'exception du Canada où il s'agit du TSE 35®.

(3) TSE 35 Index est une marque de commerce du Toronto Stock Exchange (TSE) et tous ses droits sont réservés. Le TSE n'est pas lié au

produit Épargne à terme à rendement boursier Desjardins ni à tout autre produit financier offert par les caisses Desjardins, ni ne le recommande de quelque manière que ce soit.

DEVANT LA COMPLEXITÉ DU MONDE DE L'ASSURANCE...

# Seul? *Ou avec moi...*

QUI choisit avec prudence parmi plusieurs compagnies d'assurances.  
QUI négocie avec elles en votre nom.  
QUI vous assiste dans vos réclamations.  
QUI suis assujéti à un code d'éthique professionnel.



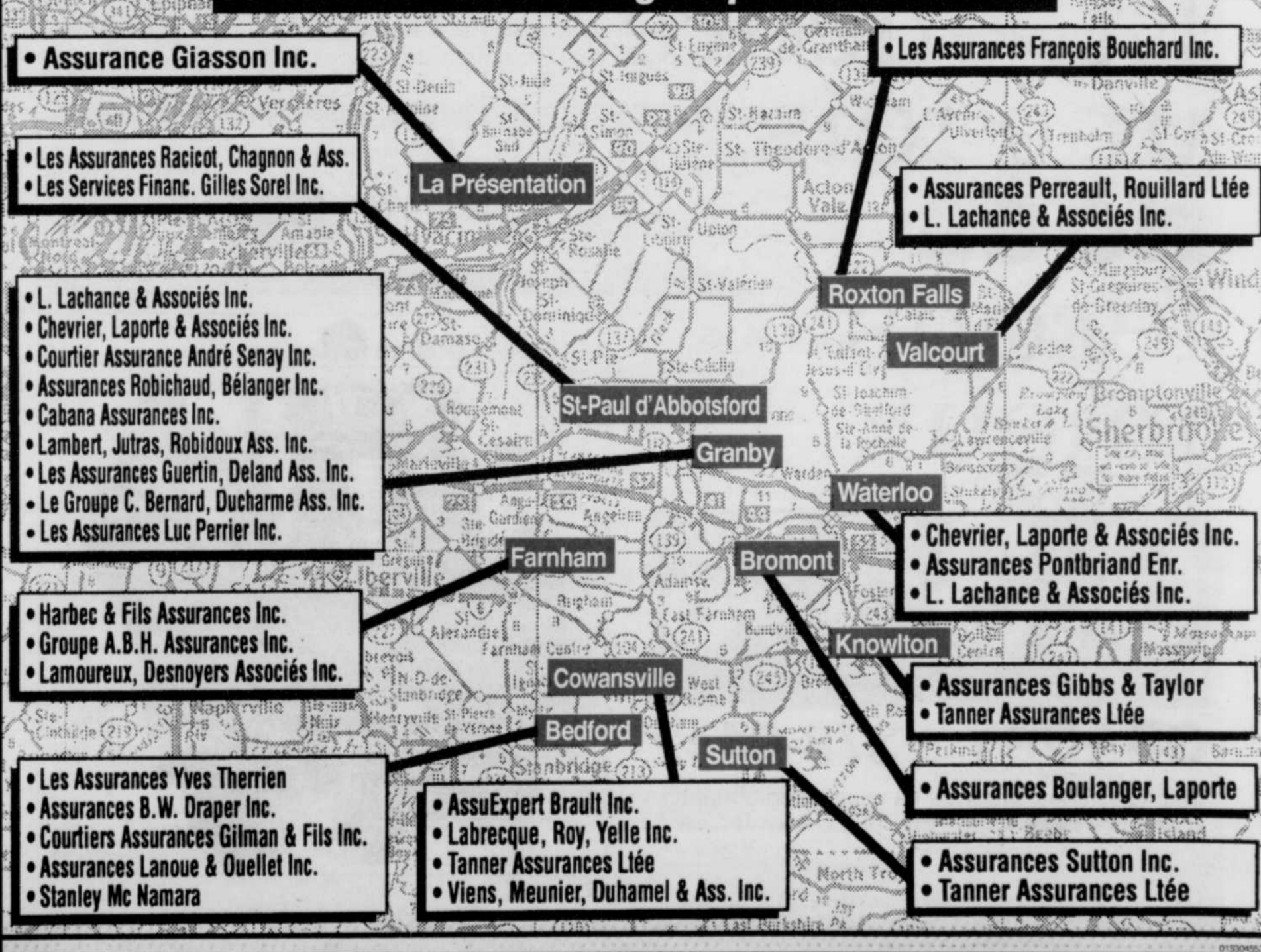
ASSOCIATION  
DES COURTIER D'ASSURANCES  
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC



Le  
COURTIER d'

Votre meilleure  
**ASSURANCE**

## 35 bureaux dans la région pour vous servir!



C'est  
le temps  
des **RER**

**Ils vont encore  
vous sortir  
leurs taux...**

**Et, encore  
une fois,  
nous  
ferons  
mieux.**

C'est le temps des RER. Attendez-vous à voir passer toutes sortes de taux! Mais ne vous en faites pas, vous aurez toujours chez Lévesque Beaubien Geoffrion les taux garantis les plus avantageux, parce que nous vous donnons accès aux placements sécuritaires les plus performants qui soient.

Pour en profiter, appelez-nous sans tarder.

 **LÉVESQUE  
BEAUBIEN  
GEOFFRION**

**6,35%\***  
(Conseils compris)

**GRANBY : 378-0442**

**Maintenant sur Internet!** La source d'information la plus complète sur le RER : <http://www.lbg.ca>



**De gauche à droite :**  
Johanne Coiteux Neil, Michèle Côté, Josée Bédard, Linda Côté,  
Marie-Josée Choquette, Robert Loubier et André Clément.

\* Coupons détachés d'Hydro Québec, échéance : 10 janvier 2017  
\*\* Rendement garanti si le placement est gardé jusqu'à l'échéance.  
Taux sujet à changement sans préavis.